

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 03 AVRIL 2025 - A 18 H 30

Le 03 avril 2025 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAU, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Romain HÉMART, Hélène LARBI et Nathalie DUMONT.

Absent : Néant

Pouvoir : Denis ROUTIER donne pouvoir à Jean-Charles VITAU, Romain HÉMART donne pouvoir à Cindy BARBÉ, Nathalie DUMONT donne pouvoir à Germain BOIVIN.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Cindy BARBÉ.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est soumis au vote de l'assemblée.

Monsieur MAILLARD souhaite apporter une précision. Il est d'accord sur l'intégration du poste « Dosset » mais défavorable au passage de la ligne très haute tension.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Subventions versées aux associations, au CCAS et participation à divers organismes,
2. Vote des taux des impôts directs locaux 2025,
3. Présentation et vote du budget primitif 2025,
4. Durée d'amortissement des logiciels informatiques,
5. Choix du nom du RPI Beauchamps / Bouvaincourt,
6. Informations et questions diverses.

1. Subventions versées aux associations, au CCAS et participation à divers organismes

- Subvention versée à l'association « Union Sportive Beauchamps » (Basket)

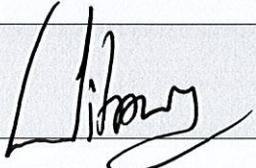
Madame Cindy BARBÉ, Présidente de l'association « Union Sportive Beauchamps » (Basket), présente, ne prend pas part au vote.

Le pouvoir de Monsieur Denis ROUTIER, également Président de l'association « Union Sportive Beauchamps » (Basket), absent excusé, n'est pas pris en considération.

Le pouvoir de Monsieur Romain HÉMART, absent excusé, donné à Madame Cindy BARBÉ, Présidente de l'association « Union Sportive Beauchamps » (Basket), est pris en considération.

Le conseil municipal vote une subvention de 4 328 € pour l'exercice 2025, à l'Association « Union Sportive Beauchamps » (Basket).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-014.

Le Maire, Jean-Charles VITAU		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
---------------------------------	---	-------------------------------	---

- Subvention versée à l'Association « Loisirs et Détente pour Tous »

Madame Odile BOINET, Trésorière de l'association « Loisirs et Détente pour tous » présente, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote les subventions ci-après pour l'exercice 2025 au profit de l'Association « Loisirs et Détente pour Tous » :

Loisirs et Détente pour tous	322 €
Loisirs et Détente pour tous (Téléthon 2025)	350 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-015

- Subvention versée au Comité des Fête de Beauchamps

Monsieur Germain BOIVIN, Président de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps » présent, ne prend pas part au vote.

Le pouvoir de Madame Nathalie DUMONT, absente excusée, donné à Monsieur Germain BOIVIN, Président de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps » est pris en considération.

Le conseil municipal vote une subvention de 750 € pour l'exercice 2025, à l'Association « Comité des Fêtes de Beauchamps ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-016

- Subventions versées aux diverses associations

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions ci-après pour l'exercice 2025, aux diverses sociétés et associations légalement constituées et autres :

Club de marche Beauchamps	137 €
Association Beauchampoise de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	137 €
Tennis Club Beauchamps Bouvaincourt	371 €
ACPG-CATM section Beauchamps	137 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Bouvaincourt	280 €
Club des Aînés de Beauchamps	344 €
Association Pain quotidien (Friville-Escarbotin)	175 €
Coopérative scolaire	800 €
Association Les Écoliers de Beauchamps	350 €
Le Souvenir Français	50 €
Les Amis de la résistance	50 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-017

- Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de Beauchamps, d'un montant de 7 000 €.

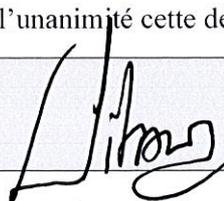
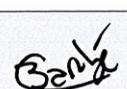
Cette somme sera inscrite à l'article 657363 du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-018

- Participation S.V.O.M. de Gamaches

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide que la participation, à hauteur de 2 357,50 €, sera donc inscrite à l'article 65568 des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-019

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- **Participation au fonctionnement du SMUR de la Ville d'Eu**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de verser en 2025 une contribution financière au SMUR de Eu, à hauteur de 479,50 €, correspondant à 0,50 € X 959 habitants (population totale au 1^{er} janvier 2025), afin de maintenir ce service à la population.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-020

2. Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de ne pas appliquer le dispositif de majoration spéciale du taux de TH pour le vote des taux d'imposition de l'année 2025,
- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,68 %
 - Taxe d'habitation : 18,06 %
- charge Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées » (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref80-etats-1259-2025>), l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-021.

3. Présentation et vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif Beauchamps 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 391 785 €	1 391 785 €
Section d'investissement	506 125 €	506 125 €
TOTAL	1 897 910 €	1 897 910 €

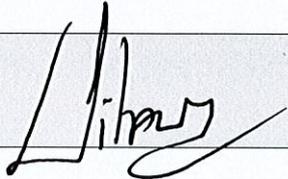
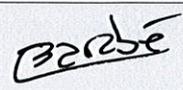
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-022.

4. Durée d'amortissement des logiciels informatiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des logiciels informatiques (concession et droit similaires) au compte 2051 pour 3 ans.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-023.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

5. Choix du nom du RPI Beauchamps / Bouvaincourt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Beauchamps / Bouvaincourt-sur-Bresle : « **RPI de la vallée de la Bresle** ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-024.

6. Informations et questions diverses

Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Avoir recruté un contrat CUI pour 6 mois allant du 02/04 au 01/10/2025 au service technique pour des travaux d'entretien d'espaces verts, de voirie et de bâtiments, à temps complet. Le contrat est aidé à hauteur de 20/35° ;
- Du passage régulier de la gendarmerie au city stade afin de remédier aux incivilités soulevées récemment (musique forte, consommation d'alcool et de substances illicites, cycles motorisés à l'intérieur de l'espace de détente,...). La gendarmerie peut également installer une caméra de surveillance ;
- De l'installation d'une nouvelle cuve à fioul et du débouage du circuit de chauffage dans le logement du 13 Grande Rue pour un montant de 2 250.60 € TTC. L'ancienne cuve enterrée semble percée. Il sera nécessaire de réaliser des opérations de pompage, de dégazage et d'inertage afin de neutraliser la citerne de 3 000 litres enterrée. Le montant du devis s'élève à 3 240 € TTC ;
- Que la sécurité civile, présente sur la commune, participera à la cérémonie du 8 mai 2025 ;
- Le Président des ACPG CATM se réjouit de l'invitation des élèves de l'école à la cérémonie au monument aux Morts. Il est proposé d'acheter des bonbons en guise de récompense aux enfants qui auront participé à cette cérémonie.
- Questions diverses

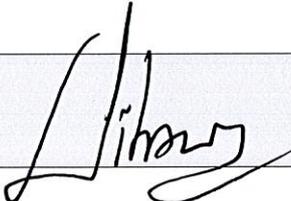
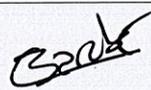
Madame VIOLET :

- Informe que la participation au SIVOM de Gamaches est plus élevée suite à l'augmentation des frais de fonctionnement liés notamment au déplacement du secrétariat du SIVOM de la Mairie de Gamaches à la station d'épuration de Bouvaincourt sur Bresle ;
- Déploie que les collectivités territoriales prennent en charge les frais de participation au SMUR de EU. Elle estime que l'Etat se désengage.

Madame BOINET :

- Présente à l'assemblée les divertissements qui seront offerts à la population lors de la fête locale des 3, 4 et 5 mai 2025. (Manèges enfantins, pêche aux canards, tire à ballons, la clique et les majorettes de Gamaches). Le comité des fêtes organisera une brocante. Il s'occupera également de la restauration et de la buvette.
- Elle signale que des papiers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants et sollicite la participation des élus pour cette distribution.
- Informe qu'une « rose » sera offerte aux mamans de la commune pour la fête des mères comme à l'accoutumé.
- Précise que la commission « fêtes – animations et vie associative » travaille sur le projet de feu d'artifice du 14 juillet en collaboration avec la commune d'Incheville.

La séance est levée à 19 h 28.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---